

Règlement intérieur du Photo Club de Sallèles d'Aude

Objectif du club

Le Photo-Club de Sallèles d'Aude est ouvert aux amateurs et professionnels de la photographie et a pour but d'offrir aux membres des formations, des conseils, des animations photographiques au moyen d'activités, de stages et de la mise à disposition d'équipements.

Le présent règlement a pour but de définir les règles et modalités de mise à dispositions de l'ensemble de ces moyens

Utilisation des installations

L'utilisation des installations et des équipements est réservée aux membres du club à jour de leur cotisation.

Le programme affiché dans le club définit l'occupation des locaux, les différents cours et activités.

Il est possible d'avoir dans le club plusieurs activités simultanées tels que des cours de différents niveaux.

Les adhérents ont la possibilité d'inviter occasionnellement une personne extérieure au club à une séance individuelle de travail à la condition d'en avoir informé un membre du bureau.

Toute détérioration de matériel par un adhérent devra être signalé immédiatement au bureau.

Le matériel mis à disposition est à nettoyer et à ranger après utilisation.

Des règles concernant l'utilisation du matériel peuvent être affichées et peuvent compléter le présent règlement.

Prise en compte des frais liés à l'utilisation du matériel

Les frais liés à l'utilisation du matériel (exemple : services de modèle, maquillage, papier, encres, fournitures etc..) restent normalement à la charge des adhérents. Le club peut exceptionnellement décider de prendre à sa charge tout ou partie de ces frais. La décision doit être arrêtée au préalable par le bureau.

Accès au local Jour et heure d'ouverture

Sauf modification imposée par la municipalité (propriétaire de la salle), les réunions auront lieu le mercredi de 14h00 à 17H00 et de 20H30 à 23H00. La salle sera ouverte à l'heure indiquée par un membre du bureau.

Information des adhérents et site Internet

La communication avec les adhérents s'effectuera soit par email soit par le biais d'un site Internet qui sera prochainement mis en ligne. Ce site fournira des informations sur le club, indiquera la marche à suivre pour y adhérer, précisera le montant de la cotisation annuelle, informera sur l'actualité du club et notamment le programme des cours. Les adhérents y trouveront également le programme des sorties, les statuts et copie du présent règlement. Enfin les coordonnées des membres du bureau seront consultables sur ce site.

Règles concernant les expositions

Le Photo Club de Sallèles d'Aude organisera une ou plusieurs expositions chaque année afin de faire connaître le travail de ses adhérents. La participation des Adhérents à ces expositions est souhaitable tout en restant facultative.

Dans un but d'homogénéisation, les cadres photo seront obligatoirement de couleur noire. Les photos seront mises en valeur pas un passepartout de couleur noire ou blanche.

L'exposition de photos sans encadrement est acceptée à la condition expresse que les photographies soient imprimées sur carton plume ou alu dibon. La taille des photographies devra respecter un format A4 - A3 ou A3+. Une exception sera accordée pour les photographies au format panoramique.

Cette mouture du règlement intérieur a été rédigée par le Conseil d'Administration, conformément à l'Article 22 des statuts. Il a été soumis à l'ensemble des Adhérents qui l'ont approuvé.